



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, ET LE TRENTE MAI À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Étaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, M. Christophe CURIE, David EYSSETTE, M. Stéphan LAUTHIER, Patricia PIERREDON, M. Brice VOULAND, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Sabine SERRANO, Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. Jacques VIGNAL,

Excusés ayant donné procuration :

Mme Morgane CASTAN à Mme Sabine SERRANO  
Mme Alexandra MORAND à M. Fabrice FOURNIER  
Mme Karine PHILIPPE à M. Stéphan LAUTHIER  
M. Bastien VALENTE à M. Jean-Luc FORTIN  
M. Alexandre SENERS à M. Jacques VIGNAL  
Mme Fanette FESSY-PAQUET à Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, Mme Sonia REBOUL a été désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages.

**N° 2024-037 : SUBVENTION AU TITRE DE L'OPERATION CACHE CLIMATISEUR**

### NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
19	13	19

### DATE DE LA CONVOCATION

21/05/2024

### DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR

21/05/2024

### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2015-027 du 19 mars 2015 a été défini les modalités d'attribution et versement d'aides au titre de l'opération façade.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans la continuité de cet engagement d'amélioration de cadre de vie de ses habitants et de la valorisation du cœur de ville, il souhaite attribuer une aide financière aux propriétaires effectuant la démarche d'acquisition et installation d'un cache climatiseur et ou supports toitures qui permettra d'intégrer au mieux l'unité extérieure dans l'environnement.

Il propose les conditions et modalités d'attribution suivantes :

- L'aide pour le cache climatiseur est fixée à 50 % du prix d'achat sans toutefois que l'aide ne dépasse la limite de 120 €
- L'aide pour le support toiture est fixée à 50 % du prix d'achat sans toutefois que l'aide ne dépasse la limite de 40 €
- Etre propriétaire de logement d'habitation
- Deux subventions maximum par propriétaire :
  - deux caches climatiseurs  
ou
  - deux supports de toiture  
ou
  - un cache climatiseur et un support toiture
- Respecter le périmètre du 'village ancien » défini par le plan joint à la présente délibération
- Les propriétaires devront obtenir une déclaration préalable de travaux (*service urbanisme*)
- Les propriétaires devront, solliciter, par écrit l'aide de la commune sur présentation de la facture et photo attestant de l'installation
- Les travaux devront être réalisés sur l'année civile
- Les subventions seront versées dans la limite des crédits disponibles ou ouverts fixés chaque année au budget primitif.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** le projet cache climatiseur et support toiture.

**APPROUVE** les conditions et modalités d'attribution de la subvention aux conditions fixées ci-avant.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser l'aide.

Le secrétaire de séance



Pour extrait conforme

Le Maire

Fabrice FOURNIER

